

## **A13 : COMPLÉMENT DU DEMI-DIFFUSEUR D'HEUDEBOUVILLE (27)**

***DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE REGROUPANT :***

- LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE***
- L'ENQUETE RELATIVE AUX OPERATIONS SUSCEPTIBLES D'AFPECTER L'ENVIRONNEMENT***
- L'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE***
- L'ENQUETE PARCELLAIRE***
- LA MISE EN COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME***

**PIÈCE F – DOSSIER D'ENQUÊTE  
PARCELLAIRE**



Juillet 2020

## Informations relatives au document

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Auteur(s)** Lucille Legendre  
**Volume du document** Pièce F – Dossier d'enquête parcellaire  
**Version** V1  
**Référence** E3087  
**Numéro CRM**  
**Chrono**

### HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Rédigé par	Visé par	Modifications
V0a	20/04/2020	Lucille LEGENDRE	Alexis DELAUNOY	Première version et contrôle
V1a	05/06/2020	Lucille LEGENDRE	Alexis DELAUNOY	Observation SANEF
V1b	23/07/2020	Lucille LEGENDRE	Alexis DELAUNOY	Intégration des plans et états parcellaires

### DESTINATAIRES

Nom	Entité
FOSSE Jerome	SANEF
PERROT Antoine	SANEF
MARTYLERIDANT Sophie	SANEF

## SOMMAIRE

<b>1 - NOTICE EXPLICATIVE.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 - Implantation du projet.....</b>	<b>4</b>
<b>1.2 - Contexte du projet .....</b>	<b>4</b>
<b>1.3 - Objet du projet .....</b>	<b>4</b>
<b>1.4 - Le recours à la procédure d'expropriation.....</b>	<b>5</b>
<b>1.5 - Plan de situation.....</b>	<b>5</b>
<b>1.6 - Objet de l'enquête parcellaire.....</b>	<b>7</b>
<b>1.7 - Composition du dossier d'enquête parcellaire.....</b>	<b>7</b>
<b>1.8 - Dispositions réglementaires applicables à la présente enquête parcellaire.....</b>	<b>7</b>
<b>1.8.1 - Organisation de l'enquête parcellaire .....</b>	<b>7</b>
<b>1.8.2 - Obtention de l'arrêté d'ouverture d'enquête .....</b>	<b>7</b>
<b>1.8.3 - Déroulement de l'enquête parcellaire .....</b>	<b>8</b>
<b>1.9 - Conclusion.....</b>	<b>8</b>
<b>2 - PLAN PARCELLAIRE .....</b>	<b>9</b>
<b>2.1 - Plan parcellaire de la commune de Heudebouville.....</b>	<b>9</b>
<b>2.2 - Plan parcellaire de la commune de Vironvay .....</b>	<b>10</b>
<b>3 - ETAT PARCELLAIRE.....</b>	<b>11</b>
<b>3.1 - État parcellaire de la commune de Heudebouville .....</b>	<b>11</b>
<b>3.2 - État parcellaire de la commune de Vironvay .....</b>	<b>12</b>
<b>4 - ANNEXES .....</b>	<b>13</b>
<b>4.1 - État parcellaire de la commune de Heudebouville .....</b>	<b>13</b>
<b>4.2 - État parcellaire de la commune de Vironvay .....</b>	<b>14</b>

## REFERENCES

### FIGURES

Figure 1 : Plan de localisation du projet (Source : Géoportail, 2015) .....	4
Figure 2 : Plan de situation.....	6

### TABLEAUX

Tableau 1 : État parcellaire sur la commune de Heudebouville des parcelles concernées par le projet d'aménagement du complément du demi-diffuseur existant à Heudebouville (n°18) sur l'A13 .....	11
Tableau 2 : État parcellaire sur la commune de Vironvay des parcelles concernées par le projet d'aménagement du complément du demi-diffuseur existant à Heudebouville (n°18) sur l'A13.....	12

# 1 - NOTICE EXPLICATIVE

## 1.1 - Implantation du projet

Le projet se situe dans le **département de l'Eure** (27), et plus précisément sur les **communes de Vironvay et Heudebouville**.

La figure en page suivante précise la situation géographique du projet.

La zone du projet se trouve entre le demi-diffuseur n°18 et les aires de service de Vironvay et elle est bordée :

- Au Sud - Ouest par des zones « Ecoparc » ;
- Au Nord - Ouest par des zones d'habitations ;
- Au Sud - Est par des zones agricoles ;
- Au Nord - Est par des zones d'habitation.

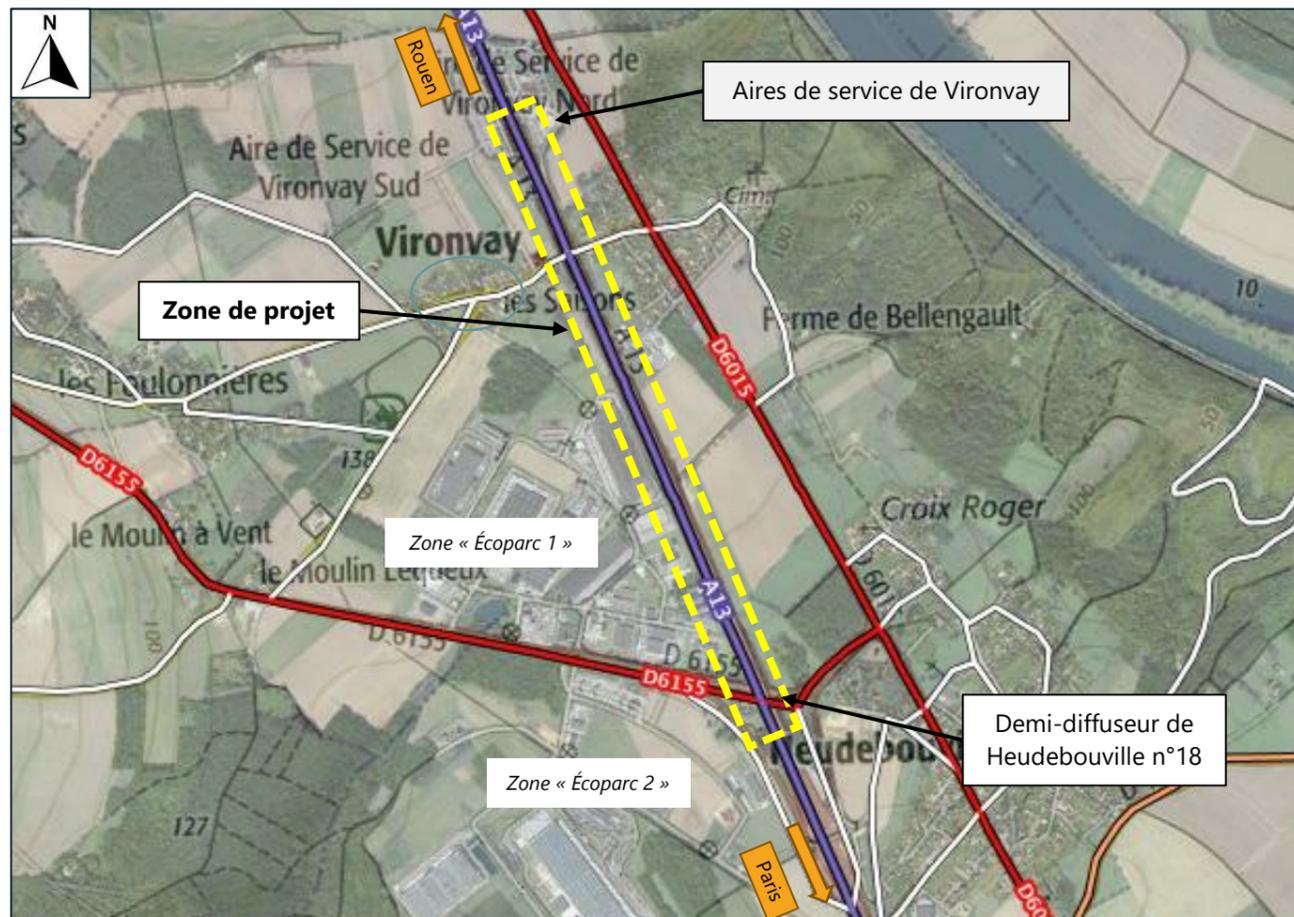


Figure 1 : Plan de localisation du projet (Source : Géoportail, 2015)

## 1.2 - Contexte du projet

Les **deux communes d'Heudebouville et de Vironvay** font partie de la Communauté d'Agglomération Seine Eure. Une partie importante du territoire est dédiée à l'activité économique. Les zones « Ecoparc » sont appelées à terme à se développer, pour atteindre une superficie globale d'environ 250 ha. Les trafics poids lourds actuel et futur générés par cette zone auront des conséquences sur les conditions d'exploitation et de sécurité des routes départementales n°6015 et 6155, notamment pour les traversées des zones urbaines.

L'**autoroute A13** joue un rôle majeur pour le développement du territoire Seine Eure qui se trouve desservi par trois points d'échanges :

- Demi-diffuseur de Heudebouville (diffuseur n° 18) ;
- Échangeur complet de Val-de-Reuil/Incarville (échangeur n° 19) ;
- Diffuseur complet de Criquebeuf (diffuseur n° 20).

Souhaité par les collectivités locales, le projet d'aménagement du complément du demi-diffuseur existant n°18 permettra de répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser les échanges avec l'agglomération rouennaise ;
- Accompagner le développement économique des Ecoparc ;
- Améliorer la sécurité routière et la sécurité des habitants des communes traversées par les RD 6155 et RD 6015.

De plus, le projet offrira aux automobilistes souhaitant rejoindre l'agglomération rouennaise un accès direct à l'A13, fluidifiant ainsi la circulation sur les voies secondaires.

## 1.3 - Objet du projet

Le projet porte sur l'**aménagement du complément du demi-diffuseur existant de Heudebouville (n°18) sur l'autoroute A13**. Il se situe dans l'Eure, et plus précisément sur les communes de Vironvay et Heudebouville.

Le demi-diffuseur n°18 est de type demi-losange, orienté vers Paris. Il assure la liaison entre l'A13 et les RD6155/RD6015, par le biais d'un ouvrage d'art de type passage inférieur. Les mouvements non assurés en direction de Rouen se reportent sur les RD6015 et RD6155 et sur les diffuseurs adjacents de l'A13 (échangeur n°19 notamment).

Le projet, inscrit au plan d'investissement autoroutier approuvé par décret n° 2018-759 du 28 août 2018, prévoit :

- La **création de deux bretelles** (entrée/sortie) à péage direct sur l'autoroute A13 (vers et depuis Rouen) vers la RD 6155 ;
- La **réalisation de voies d'entrecroisement** entre les nouvelles bretelles et les aires de Vironvay (problématique de visibilité) ;
- La **démolition / reconstruction de l'ouvrage d'art** de la route des Saisons (PS92.2) ;

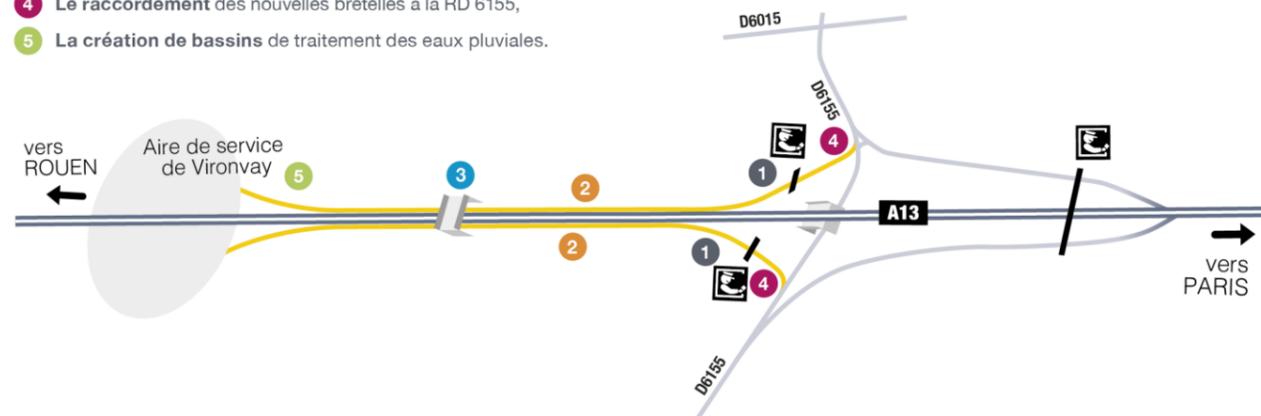
Le projet sera également accompagné de la mise en place :

- D'un **dispositif d'équipements de sécurité et d'exploitation** ;
- D'un **dispositif d'assainissement**.

Le projet s'étend sur environ **3 km de voies** et **9,5 ha dont 2 ha de surface de chaussée supplémentaire**.

La création du complément au 1/2 diffuseur n°18 d'Heudebouville prévoit :

- 1 La création de 2 bretelles à péage depuis et vers Rouen,
- 2 La création de 2 voies d'entrecroisement sur l'A13 entre les nouvelles bretelles et celles des aires de service de Vironvay,
- 3 La démolition et reconstruction de l'ouvrage d'art de la route des Saisons sur la commune de Vironvay (ouvrage franchissant l'A13),
- 4 Le raccordement des nouvelles bretelles à la RD 6155,
- 5 La création de bassins de traitement des eaux pluviales.



## 1.4 - Le recours à la procédure d'expropriation

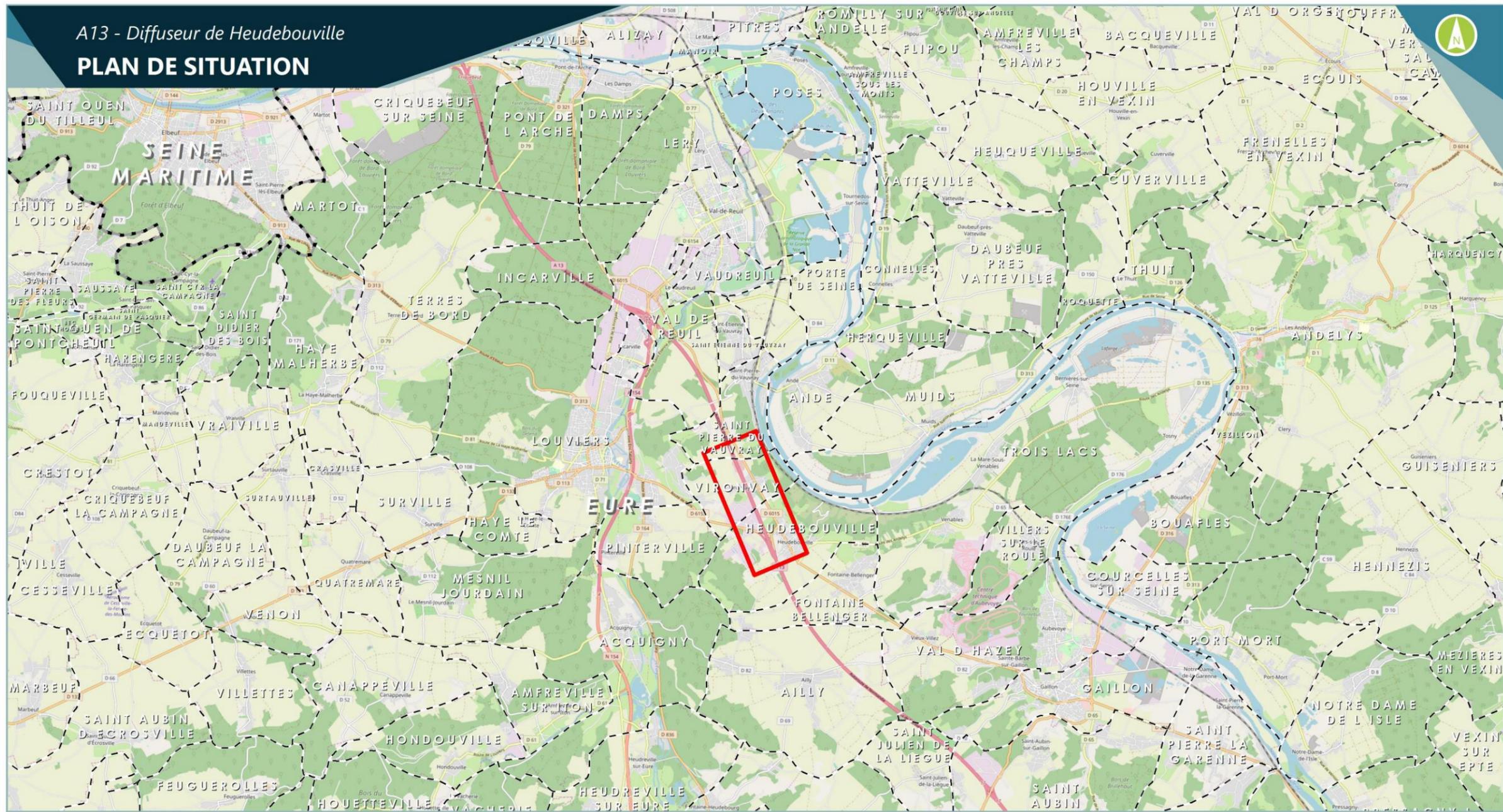
Pour mener à bien le projet, pour le développement économique et l'amélioration de la sécurité routière, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique est conduite. Afin de garantir la mise en œuvre du projet, la maîtrise foncière doit être totale sur l'intégralité du périmètre. Compte tenu du nombre et de la complexité de la propriété foncière, **le recours à l'expropriation est nécessaire pour que la SAPN puisse acquérir les parcelles d'assise du projet**.

La procédure d'expropriation sera engagée à l'initiative de la SAPN auprès des propriétaires concernés en cas d'échec d'accord amiable ou de recherches infructueuses desdits propriétaires.

Le projet d'aménagement du complément du demi-diffuseur existant de Heudebouville (n°18) sur l'autoroute A13 est porté par la SAPN (Société des Autoroutes Paris Normandie).

## 1.5 - Plan de situation

A13 - Diffuseur de Heudebouville  
**PLAN DE SITUATION**



**Légende**

- Aire d'étude
- Limite départementale
- Limite communale



Date: 20/02/2020

0 0,5 1 2  
 Km Fond de plan : Esri©2019



Figure 2 : Plan de situation

## 1.6 - Objet de l'enquête parcellaire

Ce dossier d'enquête publique est établi en vue d'obtenir **l'arrêté de cessibilité du Préfet de l'Eure, permettant l'expropriation des parcelles ou parties de parcelles nécessaires à la réalisation des travaux par la SAPN.**

L'enquête parcellaire est destinée à vérifier l'identité des propriétaires, titulaires de droits réels (détenteurs d'usufruit, bénéficiaires de servitude, preneurs à bail) et autres intéressés (non titrés aux services de la publicité foncière) directement concernés par le projet, en application de l'article R. 131-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

L'enquête parcellaire a également pour but la **détermination des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet ou la définition précise des terrains et immeubles à acquérir pour la réalisation du projet.**

Elle permettra aux propriétaires de prendre connaissance des limites d'emprise du projet et de connaître les surfaces à maîtriser pour chacune des parcelles les concernant.

L'objet du présent dossier vise donc à recueillir les observations des personnes intéressées sur :

1. La limite des biens à acquérir en vue de réaliser l'aménagement
2. La recherche des propriétaires et titulaires des droits réels.

Ces intéressés seront invités à consigner pendant toute la durée de l'enquête leurs observations sur les registres déposés en mairie ou à les adresser par écrit soit au maire qui les joindra au registre, à l'attention du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête au siège de l'enquête.

Outre les biens appartenant à des propriétaires privés ou relevant du domaine privé des personnes publiques, des biens dépendants du Domaine Public seront concernés pour la réalisation du projet. Les articles L. 2123-5, L. 2123-6 du Code général de la propriété des personnes publiques et les articles L.132-3 et L. 132-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique définissent les modalités de transfert de gestion d'immeubles dépendants du Domaine Public, entre personnes publiques autres que l'État, au profit du bénéficiaire de l'acte déclaratif d'utilité publique. L'arrêté de cessibilité emporte transfert de gestion des dépendances du domaine public.

## 1.7 - Composition du dossier d'enquête parcellaire

Conformément aux dispositions de l'article R.131-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, le présent dossier d'enquête parcellaire comprend :

1. Une **notice explicative** succincte exposant le projet et rappelant les éléments principaux du dossier conjoint de Déclaration d'Utilité Publique ;
2. Des **plans parcellaires** réguliers des terrains et bâtiments, sur lesquels figurent l'ensemble des terrains et bâtiments concernés par l'enquête et leur(s) emprise(s) ;
3. Un **état parcellaire** reprenant la liste des propriétaires établie à l'aide d'extraits des documents cadastraux délivrés par le service du cadastre ou à l'aide des renseignements délivrés par le directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques, aux vues du fichier immobilier ou par tous autres moyens.

## 1.8 - Dispositions réglementaires applicables à la présente enquête parcellaire

### 1.8.1 - Organisation de l'enquête parcellaire

L'enquête parcellaire sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R. 131-1 à R. 131-13 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

L'enquête parcellaire sera menée conjointement à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (cf. ci-dessous : article R.131-3 du Code de l'Expropriation), un dossier de demande d'ouverture d'une enquête parcellaire est adressé à la Préfecture de l'Eure.

### 1.8.2 - Obtention de l'arrêté d'ouverture d'enquête

Après avoir désigné le commissaire enquêteur (R. 131-1 et R. 131-2 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique), le préfet prend un arrêté ordonnant l'ouverture d'une enquête parcellaire ; cet arrêté précise les modalités du déroulement de ladite enquête (cf. ci-dessous : articles R. 131-4 et R. 131-5 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique) : affichage public, délais, etc.

#### Article R.131-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique :

« I. - Lorsque les communes où sont situés les immeubles à exproprier se trouvent dans un seul département, l'expropriant adresse au préfet du département, pour être soumis à enquête dans chacune de ces communes un dossier comprenant :

1° Un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments ;

2° La liste des propriétaires établie à l'aide d'extraits des documents cadastraux délivrés par le service du cadastre ou à l'aide des renseignements délivrés par le directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques, au vu du fichier immobilier ou par tous autres moyens ».

II. - Lorsque ces communes sont situées dans plusieurs départements, le dossier prévu au I est adressé par l'expropriant aux préfets des départements concernés. »

#### Article R.131-4 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique :

« I. - Le préfet territorialement compétent définit, par arrêté, l'objet de l'enquête, et détermine la date à laquelle celle-ci sera ouverte ainsi que sa durée qui ne peut être inférieure à quinze jours. Il fixe les jours et heures où les dossiers pourront être consultés dans les mairies et les observations recueillies sur des registres ouverts à cet effet et établis sur des feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire. Il précise le lieu où siège le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête. Enfin, il prévoit le délai dans lequel le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête doit donner son avis à l'issue de l'enquête, ce délai ne pouvant excéder un mois.

II. - Lorsque les immeubles à exproprier sont situés dans plusieurs départements, les conditions de déroulement de l'enquête définies au I sont fixées par arrêté conjoint des préfets des départements concernés. Cet arrêté peut désigner le préfet chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats. »

#### Article R.131-5 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique :

« Un avis portant à la connaissance du public les informations et conditions prévues à l'article R. 131-4 est rendu public par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés, dans chacune des communes désignées par le préfet, dans les conditions prévues à l'article R. 112-16. Cette désignation porte au minimum sur toutes les communes sur le territoire desquelles l'opération doit avoir lieu.

L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire et doit être certifié par lui.

Le même avis est, en outre, inséré en caractères apparents dans l'un des journaux diffusés dans le département, dans les conditions prévues à l'article R. 112-14. »

### 1.8.3 - Déroulement de l'enquête parcellaire

L'arrêté d'ouverture d'enquête parcellaire est notifié par courrier recommandé avec accusé réception, aux propriétaires et ayant-droits concernés par l'opération (cf. ci-dessous : article R.131-6 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique). En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire qui doit en afficher une et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural.

Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels.

Ainsi, un questionnaire est joint à la notification, que les propriétaires doivent renvoyer après l'avoir complété de leur identité précise, coordonnées, qualité d'ayant-droit et avoir précisé la présence de leur(s) éventuel(s) locataire(s).

Pendant le déroulement de l'enquête, dont la durée ne peut être inférieure à quinze jours, le Commissaire enquêteur recevra le public et recueillera ses observations aux lieux, jours et heures fixés par l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consignera ses observations directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet. Lesdites observations pourront également être adressées par écrit au Commissaire enquêteur (ou à la Commission d'enquête) soit à l'attention du maire qui les joindra au registre.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête parcellaire est clos et signé par le Maire et transmis dans les vingt-quatre heures avec le dossier d'enquête au Commissaire Enquêteur ou au Président de la Commission d'Enquête. Le Commissaire Enquêteur ou la Commission d'Enquête donne son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et dresse le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes personnes susceptibles de l'éclairer.

Ces opérations doivent être terminées dans un délai qui ne peut excéder un mois.

Cet avis sera transmis, avec l'ensemble du dossier et des registres, à Monsieur le Préfet du département de l'Eure.

#### Article R.131-6 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique :

« Notification individuelle du dépôt du dossier à la mairie est faite par l'expropriant, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux propriétaires figurant sur la liste établie en application de l'article R. 131-3 lorsque leur domicile est connu d'après les renseignements recueillis par l'expropriant ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics.

En cas de domicile inconnu, la notification est faite en double copie au maire qui en fait afficher une et, le cas échéant, aux locataires et preneurs à bail rural ».

#### Article R.131-7 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique :

« Les propriétaires auxquels notification est faite par l'expropriant du dépôt du dossier à la mairie sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité, telles qu'elles sont énumérées soit au premier alinéa de l'article 5, soit au 1 de l'article 6 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié, portant réforme de la publicité foncière ou, à défaut, de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels ».

#### Article R.131-8 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique :

« Pendant le délai prévu à l'article R. 131-4, les observations sur les limites des biens à exproprier sont consignées par les intéressés sur le registre d'enquête parcellaire ou adressées par écrit au maire qui les joint au registre, au commissaire enquêteur ou au président de la commission d'enquête ».

## 1.9 - Conclusion

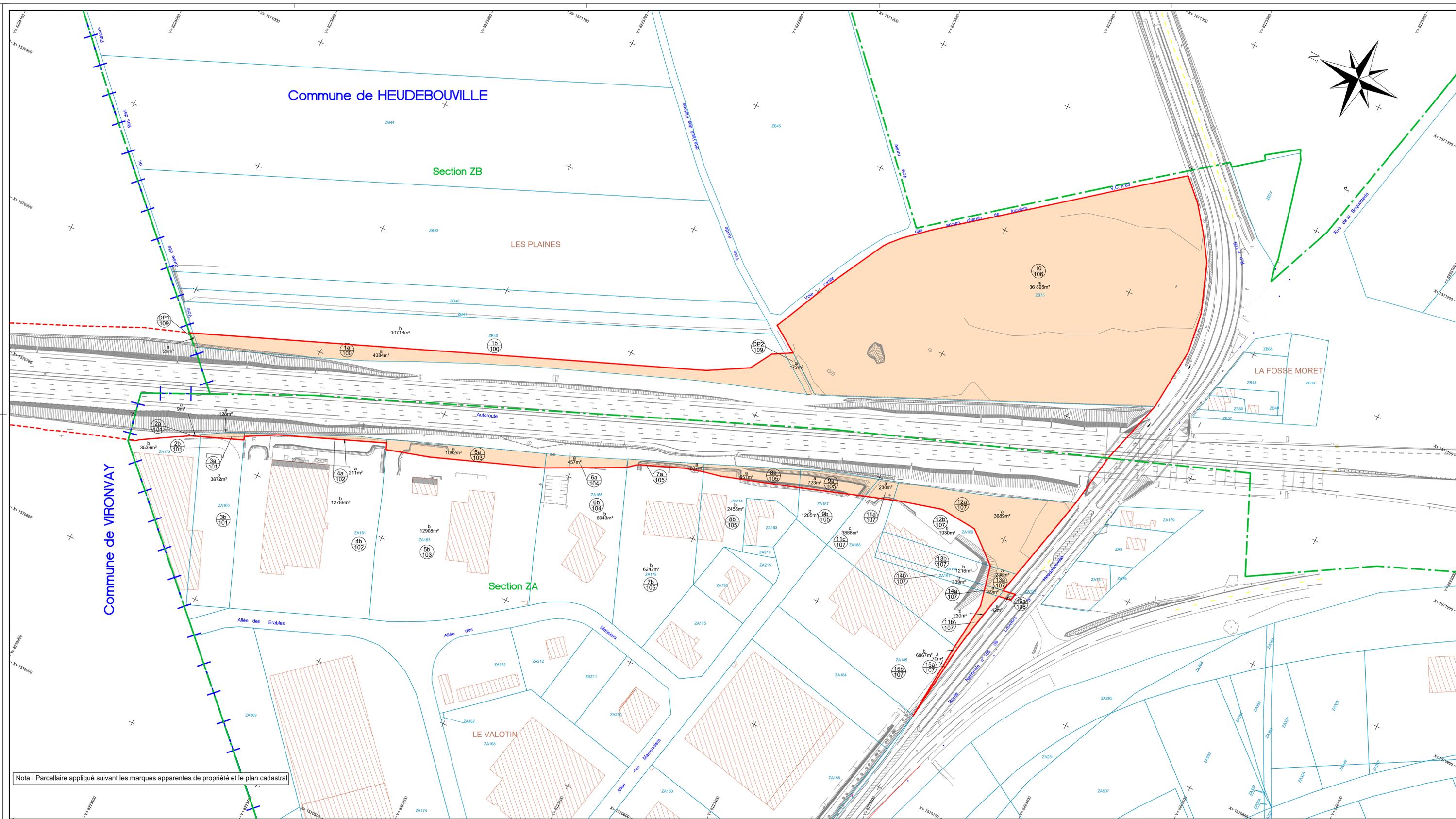
Au vu de l'ensemble des éléments qui ont été exposés ci-avant et conformément aux dispositions de l'article R.131-4 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, il est demandé à Monsieur le préfet du Département de l'Eure de prendre un arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête parcellaire sur le département de l'Eure, dans les communes de Heudebouville et de Vironvay, selon le présent dossier, dans le cadre du projet l'aménagement du complément du demi-diffuseur existant de Heudebouville (n°18) sur l'autoroute A13.

## 2 - PLAN PARCELLAIRE

### 2.1 - Plan parcellaire de la commune de Heudebouville

**LEGENDE:**

- +—+— Limite de commune
- +—+— Limite de section
- +—+— Limite de parcelle
- C460 Référence cadastrale
- 1  
001 Numéro de plan parcellaire  
Numéro de propriété
- Périmètre du projet
- Emprise objet de l'enquête parcellaire



DEPARTEMENT DE L'EURE

**Autoroute A13**  
Diffuseur de HEUDEBOUVILLE

Commune de HEUDEBOUVILLE  
Planche 1/1

Commune de VIRONVAY

Nota : Parcellaire appliqué suivant les marques apparentes de propriété et le plan cadastral

0	Réalisation du plan	17/07/2020	KMA	MAU
Indice	Nature des modifications	Date	Auteur	Verifié par

ECHILLE: 1/1000	DATE: 17/07/2020	DOSSIER: NAI 20055	FICHER: PP_HEUDEBOUVILLE.dwg
-----------------	------------------	--------------------	------------------------------

**Plan Parcellaire**

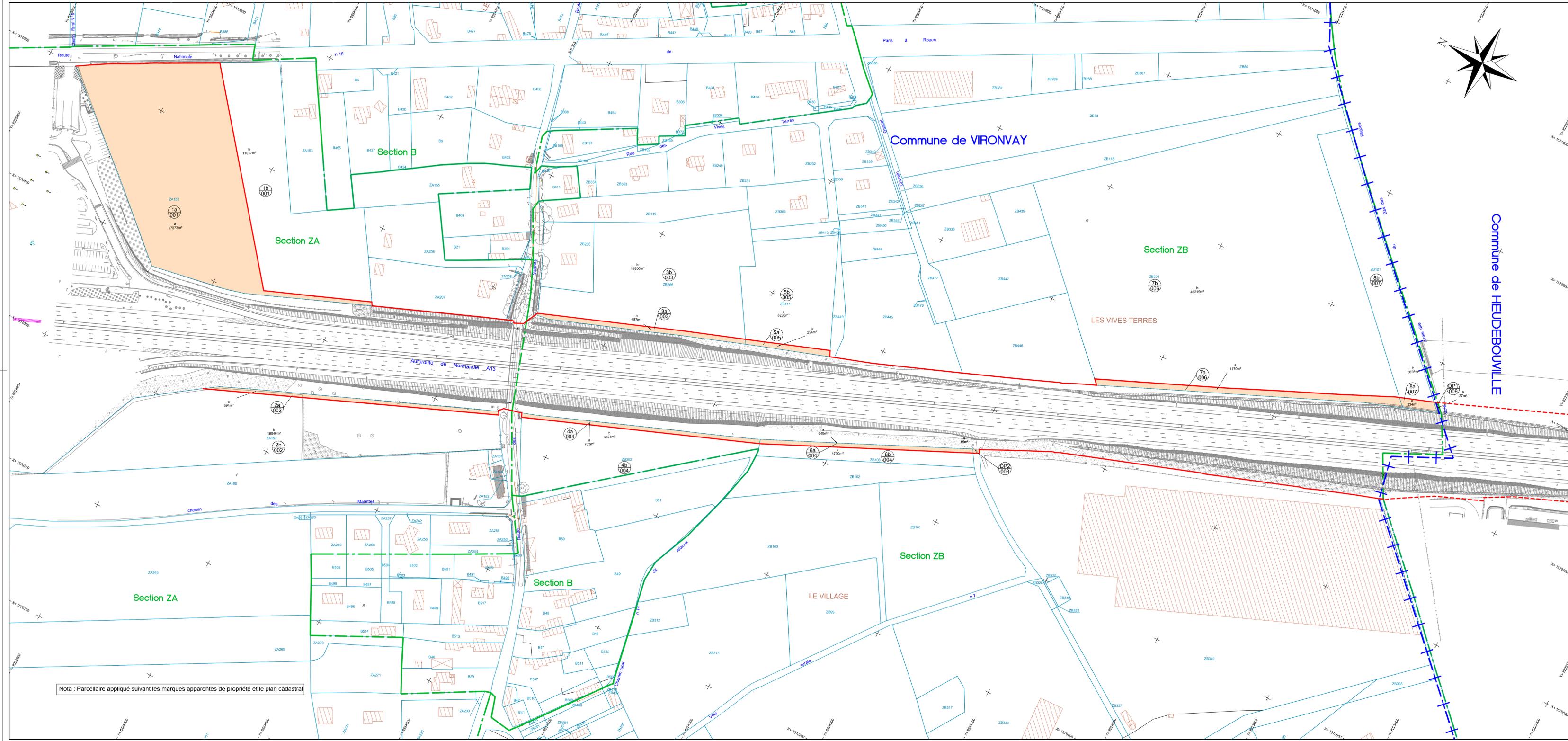
COORDONNEES LAMBERT CC49	<input checked="" type="checkbox"/>	NIVELLEMENT IGN 69	<input type="checkbox"/>
COORDONNEES INDEPENDANTES	<input type="checkbox"/>	NIVELLEMENT INDEPENDANT	<input type="checkbox"/>

**GEOFIT EXPERT**

Atelier - Site de la Chartrière  
1, Route de Gachet - CS 90711  
F - 44307 NANTES Cedex 3  
Tel. 02 40 68 54 52 - Fax. 02 51 13 56 60  
E-mail : nantes@geofit-expert.fr

Agence de Gennevilliers  
7 Rue du Fossé Blanc - Bâtiment C1  
92230 Gennevilliers  
Tel. 01 41 11 30 80 - Fax. 01 41 11 21 70  
E-mail : gennevilliers@geofit-expert.fr

## 2.2 - Plan parcellaire de la commune de Vironvay



**LEGENDE:**

- Limite de commune
- Limite de section
- Limite de parcelle
- CA60 Réf. cadastrale
- 1  
001 Numéro de plan parcellaire
- 001 Numéro de propriété
- Périmètre du projet
- Emprise objet de l'enquête parcellaire

DEPARTEMENT DE L'EURE

**Autoroute A13**  
Diffuseur de HEUDEBOUVILLE

Commune de VIRONVAY  
Planche 1/1

1	Modification d'Emprise	15/02/2021	SMA	MAU
0	Réalisation du plan	17/07/2020	SMA	MAU
Indice	Nature des modifications	Date	Auteur	Vérifié par

ECHELLE: 1/1000    DATE: 17/07/2020    DOSSIER: NA1 20055    FICHER: PP\_VIRONVAY.dwg

**Plan Parcellaire**

COORDONNEES LAMBERT C49 <input checked="" type="checkbox"/>	NIVELLEMENT IGN 69 <input type="checkbox"/>
COORDONNEES INDEPENDANTES <input type="checkbox"/>	NIVELLEMENT INDEPENDANT <input type="checkbox"/>

**GEOFIT EXPERT**

Aterrapé - Site de la Chartrieuse  
1, Route de Gachet - CS 90711  
F - 44307 NANTES Cedex 3  
Tel. 02 40 68 54 52 - Fax. 02 51 13 56 60  
E-mail : nantes@giofit-expert.fr

Agenec de Gennevilliers  
7 Rue du Fosseil Blanc Bâtiment C1  
92230 Gennevilliers  
Tel. 01 41 11 30 80 - Fax. 01 41 11 21 70  
E-mail : gennevilliers@giofit-expert.fr

Nota : Parcellaire appliqué suivant les marques apparentes de propriété et le plan cadastral

### 3 - ETAT PARCELLAIRE

#### 3.1 - État parcellaire de la commune de Heudebouville

Tableau 1 : État parcellaire sur la commune de Heudebouville des parcelles concernées par le projet d'aménagement du complément du demi-diffuseur existant à Heudebouville (n°18) sur l'A13

Section	N°	Lieu-dit	Propriétaire(s)	Surface totale (en m <sup>2</sup> )	Emprise (en m <sup>2</sup> )	Surface restante (en m <sup>2</sup> )
ZA	185	5001 Allé Des Marronniers	LOHMANN FRANCE	7037	70	6967
ZA	188	Le Valotin	LOHMANN FRANCE	4348	460	3888
ZA	189	Les Plaines	LOHMANN FRANCE	5619	3689	1930
ZA	190	Les Plaines	LOHMANN FRANCE	1452	236	1216
ZA	191	Les Plaines	LOHMANN FRANCE	388	49	339
ZA	127	Les Plaines	Madame MOUCHARD Jeannine Thérèse	42	42	0
ZA	178	Le Valotin	ROUTE SERVICE INDUSTRIE RSI	6449	207	6242
ZA	187	Le Valotin	ROUTE SERVICE INDUSTRIE RSI	1928	723	1205
ZA	214	Le Valotin	ROUTE SERVICE INDUSTRIE RSI	3112	657	2455
ZA	165	Le Valotin	Monsieur D'ERAMO Jack	6500	457	6043
ZA	163	Le Valotin	RADIOR FRANCE SAS	14000	1092	12908
ZA	161	Le Valotin	MS IMMOBILIER	13000	211	12789
ZB	40	Les Plaines	Madame LANGLOIS Lucienne Raymonde Henriette	15100	4384	10716
ZB	75	Les Plaines	Madame LEMOINE Nelly Françoise Lucie Georgette	36895	36895	0
ZA	160	Le Valotin	CMCIC LEASE	4000	128	3872
ZA	173	Le Valotin	CMCIC LEASE	3548	9	3539
ZB	DP1	Voie rurale dite du bas des Plaines	COMMUNE DE HEUDEBOUVILLE	26	26	0
ZB	DP2	Voie rurale dite du Haut des Plaines	COMMUNE DE HEUDEBOUVILLE	173	173	0
<b>TOTAL</b>				<b>123617</b>	<b>49508</b>	<b>74109</b>

### 3.2 - État parcellaire de la commune de Vironvay

Tableau 2 : État parcellaire sur la commune de Vironvay des parcelles concernées par le projet d'aménagement du complément du demi-diffuseur existant à Heudebouville (n°18) sur l'A13

Section	N°	Lieu-dit	Propriétaire(s)	Surface totale (en m <sup>2</sup> )	Emprise (en m <sup>2</sup> )	Surface restante (en m <sup>2</sup> )
ZB	121	Les Vives Terres	Monsieur HERVIEUX Jean-Claude Robert Fernand	5860	234	5626
ZB	201	Les Vives Terres	Monsieur ALLAIRE Régis Jean-Paul	47389	1170	46219
ZB	411	Les Vives Terres	GP2LM	6490	254	6236
ZB	266	Les Vives Terres	Monsieur DELAUNAY Didier Pascal	12343	487	11856
ZB	103	Le Village	Monsieur DELAUNAY Lucien Arthur Emile	2330	540	1790
ZB	352	Le Village	Monsieur DELAUNAY Lucien Arthur Emile	5984	703	6321
ZA	152	Le Village	Madame ELGOFF Paulette Marie- Thérèse	28290	17273	11017
ZA	157	Le Village	Madame DELAUNAY Nadine Chantal Françoise	16740	694	16046
ZB	DP1	Voie Rurale	COMMUNE DE VIRONVAY	27	27	0
ZB	DP2	Voie Rurale	COMMUNE DE VIRONVAY	15	15	0
<b>TOTAL</b>				<b>125468</b>	<b>21397</b>	<b>105111</b>

## 4 - ANNEXES

### 4.1 - État parcellaire de la commune de Heudebouville

## Liste des propriétaires

## HEU - EP HEUDEBOUVILLE

## HEUDEBOUVILLE

<b>PROPRIETE 107</b>	<b>PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)</b>
<b>PROPRIETAIRE</b> - LOHMANN FRANCE Société par Actions Simplifiées Immatriculée au R.C.S D'EVREUX sous le SIREN n° : 342 911 930 Représentée par son Président en exercice Monsieur SCHILCHER Martin Dont le siège est situé Zone Ecoparc allée des Marronniers BP 706 - LOUVIERS (27400 FRANCE)  Le Président de la société LOHMANN FRANCE Monsieur SCHILCHER Martin Né le 21/02/1970 à MULHEIM (ALLEMAGNE) Demeurant Hauptstrasse 21B 56637 PLAIDT (ALLEMAGNE)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface en m <sup>2</sup>		N°	Surface	N°	Surface	
	ZA	185	Sol	5001 Allé Des Marronniers	7037	15	a	70	b	6967	
	ZA	188	Sol	Le Valotin	4348	11	a	230	c	3888	
						11	b	230			
	ZA	189	Ter..à Bât	Les Plaines	5619	12	a	3689	b	1930	
	ZA	190	Ter..à Bât	Les Plaines	1452	13	a	236	b	1216	
	ZA	191	Ter..à Bât	Les Plaines	388	14	a	49	b	339	
							Total	4 504			

## ORIGINE DE PROPRIETE

Les parcelles ZA 185, ZA 188, ZA 189, ZA 190 et ZA 191 appartiennent à la société LOHMANN France immatriculée sous le SIREN n° 342 911 930 aux termes de l'acte suivant :

- VENTE du 16/12/2015 de BPIFRANCE FINANCEMENT immatriculée sous le SIREN n° 320 252 489 et NATIOCREDIMURS SOCIETE EN NOM COLLECTIF immatriculée sous le SIREN n° 332 199 462 à LOHMANN FRANCE, suivant acte de la Maître POTENTIER, alors notaire à LOUVIERS, publié au Service

**Liste des propriétaires**

**HEU - EP HEUDEBOUVILLE**

**HEUDEBOUVILLE**

de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 13/01/2016, Volume 2016P n° 72.

## Liste des propriétaires

## HEU - EP HEUDEBOUVILLE

## HEUDEBOUVILLE

<b>PROPRIETE 108</b>	<b>PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)</b>
PROPRIETAIRE DECEDEE - Madame MOUCHARD Jeannine Thérèse née le 10/06/1928 à LOUVIERS veuve de Monsieur SABER Alexandre Joseph décédée le 13/02/2011 à PARIS demeurant de son vivant Résidence Sainte Jardin des Plantes, 18 Rue Poliveau - PARIS (75005 FRANCE)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	ZA	127	Terre	Les Plaines	42	16	a	42			
							Total	42			

<b>ORIGINE DE PROPRIETE</b>
<p>La parcelle ZA 127 appartient à Mme MOUCHARD Jeanine née le 10/06/1928 aux termes de l'acte suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Origine de propriété antérieure au 01/01/1956.</li> </ul>

## Liste des propriétaires

## HEU - EP HEUDEBOUVILLE

## HEUDEBOUVILLE

<b>PROPRIETE 105</b>	<b>PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)</b>
PROPRIETAIRE - ROUTE SERVICE INDUSTRIE RSI Société À Responsabilité Limitée Immatriculée au R.C.S D'EVREUX sous le SIREN n° 483 493 599 Représentée par son Gérant Monsieur PREVOST Jean-Marc Patrice Pascal Dont le siège est situé allée des Mérisiers ZA Coparc - HEUDEBOUVILLE (27400 FRANCE)  Le gérant de la société ROUTE SERVICE INDUSTRIE RSI Monsieur PREVOST Jean-Marc Patrice Pascal Né le 11/05/1969 à PARIS 13 (75) Demeurant 72 avenue Galliéni – MONT SAINT-AIGNAN (76130 FRANCE)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	ZA	178	Sol	Le Valotin	6449	7	a	207	b	6242	
	ZA	187	Sol	Le Valotin	1928	9	a	723	b	1205	
	ZA	214	Sol	Le Valotin	3112	8	a	657	b	2455	
							Total	1587			

## ORIGINE DE PROPRIETE

Les parcelles ZA 178, ZA 187 et ZA 214 appartiennent à ROUTE SERVICE INDUSTRIE, SIREN n° 483 493 599 aux termes de l'acte suivant :

- VENTE du 13/03/2007 de la COMMUNE DE LOUVIERS, SIREN n° 212 703 755 à ROUTE SERVICE INDUSTRIE, SIREN n° 483 493 599 suivant acte reçu par la SCP POTENTIER, office notarial à LOUVIERS, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 17/04/2007, Volume 2007P n° 1303.

Les parcelles ZA 178, ZA 187 et ZA 214 sont grevées d'un Privilège de Prêteur de Deniers / Hypothèque Conventionnelle en date du 13/03/2007, suivant acte reçu par la SCP PARQUET, office notarial à NOTRE DAME DE BONDEEVILLE, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 11/05/2007,

**Liste des propriétaires**

**HEU - EP HEUDEBOUVILLE**

**HEUDEBOUVILLE**

Volume 2007V n° 698.

Les parcelles ZA 178, ZA 187 et ZA 214 sont grevées d'une Hypothèque Conventionnelle en date du 17/02/2011, suivant acte reçu par la SCP PARQUET, office notarial à NOTRE DAME DE BONDEVILLE, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 28/03/2001, Volume 2011V n° 465.

## Liste des propriétaires

## HEU - EP HEUDEBOUVILLE

## HEUDEBOUVILLE

<b>PROPRIETE 104</b>	<b>PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)</b>
PROPRIETAIRE - Monsieur D'ERAMO Jack Né le (date de naissance inconnu) à (lieu de naissance inconnu) Demeurant 46 chemin Alphonse Daudet – CAGNES SUR MER 06800 (FRANCE)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	ZA	165	Sol	Le Valotin	6500	6	a	457	b	6043	
							Total	457			

## ORIGINE DE PROPRIETE

La parcelle ZA 165 appartient à D'ERAMO aux termes de l'acte suivant :

- VENTE du 23 décembre 2020 de DESROLLES INVESTISSEMENTS, SIREN n° 483 912 242 à D'ERAMO Jack suivant acte reçu par la SCP LEGROS BRICNET, office notarial à VAL DE REUIL

## Liste des propriétaires

## HEU - EP HEUDEBOUVILLE

## HEUDEBOUVILLE

<b>PROPRIETE 103</b>	<b>PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)</b>
<p>PROPRIETAIRE  - RADIOR FRANCE SAS  Société Par Actions Simplifiées  Immatriculée au R.C.S D'EVREUX sous le SIREN n°314 258 526  Représentée par son Président en exercice Monsieur CORNU Jean-Emmanuel  Dont le siège est situé 3 allée des Mérisiers, Ecoparc Louviers - HEUDEBOUVILLE (27400 FRANCE)</p> <p>Le Président de la société RADIOR France SAS :  Monsieur CORNU Jean-Emmanuel Claude Serge  Né le 07/07/1964 à ARGENTEUIL (95)  Demeurant 8 rue du beau site – MEULAN (78250 FRANCE)</p>	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	ZA	163	Sol	Le Valotin	14000	5	a	1092	b	12908	
							Total	1092			

## ORIGINE DE PROPRIETE

La parcelle ZA 163 appartient à la SAS RADIOR FRANCE n°314 258 526 aux termes de l'acte suivant :

- VENTE du 30/07/2015 de la SOCIETE GENERALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DE CREDIT BAIL IMMOBILIER SOGEBAIL, SIREN n° 775 675 077 à la SAS RADIOR FRANCE, suivant acte reçu par Maitre POTENTIER, alors notaire à LOUVIERS, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 25/08/2015, volume 2015P n°2036.

## Liste des propriétaires

## HEU - EP HEUDEBOUVILLE

## HEUDEBOUVILLE

<b>PROPRIETE 102</b>	<b>PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)</b>
PROPRIETAIRE - MS IMMOBILIER Société Par Actions Simplifiées Immatriculée au R.C.S DE MARSEILLE sous le SIREN n° 815 336 094 Représentée par son Président en exercice Madame CALAVOARO Valérie Dont le siège se situe 45, avenue André Roussin - MARSEILLE (13016 FRANCE)  La Présidente de la société MS IMMOBILIER : Madame CALAVARO Valérie Dominique Jacqueline Marie Née le 31/08/1965 à OLLIOULES (83) Epouse de Monsieur VERDIER Demeurant 2 Chemin de la Pagerie – ALLAUCH (13190 FRANCE)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	ZA	161	Sol	Le Valotin	13000	4	a	221	b	12789	
							Total	221			

## ORIGINE DE PROPRIETE

La parcelle ZA 161 appartient à la société MS IMMOBILIER SIREN n°815 336 094 aux termes de l'acte suivant :

- VENTE du 27/05/2019 de COMPAGNIE DES PATISSIERS NORMANDIE à MS IMMOBILIER, suivant acte reçu par Maitre BARBEROUX, notaire à Marseille, déposé au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 28/06/2019 n° D03024.

La parcelle ZA 161 est grevée d'un Privilège de Prêteur de Deniers et Hypothèque Conventionnelle au profit de la Société Générale, suivant acte reçu par Maitre BARBEROUX, alors notaire à MARSEILLE, déposé au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 25/07/2019 n° D03480.

La parcelle ZA 161 est grevée d'un Privilège de Prêteur de Deniers et Hypothèque Conventionnelle au profit de la Banque Patrimoine Immobilier, suivant acte reçu par Maitre BARBEROUX, alors notaire à MARSEILLE, déposé au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 25/07/2019 n° D03484.

## Liste des propriétaires

## HEU - EP HEUDEBOUVILLE

## HEUDEBOUVILLE

PROPRIETE 100	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
<b>USUFRUITIERE</b> - Madame LANGLOIS Lucienne Raymonde Henriette née le 23/12/1935 à VIRONVAY épouse de Monsieur PREVOST Pierre Edmond marié le 18/01/1958 à HEUDEBOUVILLE sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union demeurant 18 rue de L'Ombre - HEUDEBOUVILLE (27400 FRANCE)	
<b>NU-PROPRIETAIRE</b> - Madame PREVOST Frédérique Alice Raymonde née le 08/03/1965 à LOUVIERS épouse de Monsieur PIEDNOEL Pascal, Lucien Georges marié le 25/06/1983 à HEUDEBOUVILLE sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union demeurant 20 rue de L'Ombre - HEUDEBOUVILLE (27400 FRANCE)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	ZB	40	Terre	Les Plaines	15100	1	a	4384	b	10716	
							Total	4384			

## ORIGINE DE PROPRIETE

La parcelle ZB 40 appartient à Mme LANGLOIS Lucienne née le 23/12/1935 et Mme PREVOST Frédérique née le 08/03/1965 aux termes des actes suivants :

- DONATION en nue-propriété du 21/07/2016 de LANGLOIS né(e) le 23/12/1935 à PREVOST né(e) le 08/03/1965, suivant acte reçu par Maître POTENTIER, alors notaire à LOUVIERS, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 12/08/2016, Volume 2016P n° 1936.

**Liste des propriétaires**

**HEU - EP HEUDEBOUVILLE**

**HEUDEBOUVILLE**

- ATTESTATION RECTIFICATIVE du 15/09/2016 valant reprise pour ordre de la formalité initiale du 12/08/2016 Sages : 2704P04 Volume 2016P n° 1936, suivant acte reçu par Maitre POTENTIER, alors notaire à LOUVIERS, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 27/09/2016, Volume 2016P n° 2317.
- ATTESTATION RECTIFICATIVE du 12/10/2016 valant reprise pour ordre de la formalité initiale du 12/08/2016 Sages : 2704P04 Volume 2016P n° 1936, suivant acte reçu par Maitre POTENTIER, notaire à LOUVIERS publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 3/11/2016 Volume 2016P n° 2659.

Complément : Bien donné : la totalité en nue-propiété pour la parcelle ZB 40 sur la commune de HEUDEBOUVILLE.

- ATTESTATION 1/2 INDIVISE du 06/09/1989 après le décès de LANGLOIS né(e) le 19/02/1910 survenu le 15/07/1989 laissant pour héritiers ses enfants, LANGLOIS né(e) le 23/12/1935, LANGLOIS né(e) le 17/10/1936, LANGLOIS né(e) le 20/09/1937, LANGLOIS né(e) le 13/04/1939, LANGLOIS né(e) le 3/05/1941, LANGLOIS né(e) le 4/07/1941 et LANGLOIS né(e) le 9/9/1943, suivant acte reçu par Maître GRILLON, alors notaire à LA CROIX LEUFROY, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er bureau le 8 novembre 1989, Volume 4583 n°2.

## Liste des propriétaires

## HEU - EP HEUDEBOUVILLE

## HEUDEBOUVILLE

<b>PROPRIETE 106</b>	<b>PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)</b>
PROPRIETAIRE - Madame LEMOINE Nelly Françoise Lucie Georgette née le 26/08/1938 à HEUDEBOUVILLE épouse de Monsieur ROCCI Jean Michel Louis mariée le 12/06/1961 à HEUDEBOUVILLE Sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par Maître MACHU, alors notaire à LOUVIERS le 10 juin 1961 demeurant 18 rue de la Briqueterie - HEUDEBOUVILLE (27400 FRANCE)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	ZB	75	Pré Verger	Les Plaines	36895	10	a	36895			
							Total	36895			

## ORIGINE DE PROPRIETE

<p>La parcelle ZB 75 appartient à Mme LEMOINE Nelly née le 26/08/1938 aux termes des actes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DONATION des 20/12/1979 et 15/02/1980 de BRETON veuve LEMOINE née le 16/08/1901 et partage entre Mme LEMOINE née le 26/08/1938 attributaire et LEMOINE épouse HIRSCH née le 23/03/1925, LEMOINE épouse JUHEL née le 24/10/1927, LEMOIN épouse POSTEL née le 17/10/1930 dépossédées, suivant acte de Maître LECORNU, alors notaire à LOUVIERS, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 14 mars 1980, Volume 3155 n°1er.</li> </ul> <p>Complément : Réserve droit de retour au profit de la donatrice. Interdiction d'aliéner et d'hypothéquer.</p>
---

## Liste des propriétaires

## HEU - EP HEUDEBOUVILLE

## HEUDEBOUVILLE

<b>PROPRIETE 101</b>	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE CMCIC LEASE Immatriculée au R.C.S de PARIS sous le SIREN n° 332 778 224 Représentée par son Président en exercice Monsieur JENIN Frédéric Dont le siège est situé 48 rue des Petits Champs – PARIS (75002 FRANCE)  Le Président de la société CMCIC LEASE : Monsieur JENIN Frédéric Né le 19/07/1956 à METZ (57) Demeurant 22 rue de Beaumont – ST PRIETS EN JAREZ (42270 FRANCE)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	ZA	160	Sol	Le Valotin	4000	3	a	128	b	3872	
	ZA	173	Sol	Le Valotin	3548	2	a	9	b	3539	
							Total	137			

## ORIGINE DE PROPRIETE

<p>Les parcelles ZA 160 et ZA 173 appartiennent à CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE, SIREN n° 332 778 224 aux termes de l'acte suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- VENTE du 29/12/2009 de SAS ED, SIREN n° 381 548 791 à CMCIC LEASE, SIREN n° 332 778 224, suivant acte de Maître BIGOT, alors notaire à PARIS, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 2 février 2010, Volume 2010P 221.</li> </ul> <p>Complément : La SARL CARGOHUB LOUVIERS, SIREN n° 508 673 266 est intervenant en qualité de futur crédit-preneur.</p>
---

## Liste des propriétaires

## HEU - EP HEUDEBOUVILLE

## HEUDEBOUVILLE

<b>PROPRIETE 109</b>	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE	
COMMUNE DE HEUDEBOUVILLE Collectivité territoriale Immatriculée sous le SIREN n° 212 703 326 Représentée par son Maire en exercice Monsieur ZOUTU Hubert Dont les bureaux se situent à l'Hôtel de Ville de Heudebouville Place Paul Vaur– HEUDEBOUVILLE (27400 FRANCE)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	ZB	DP1		Voie rurale dite du bas des Plaines	25	DP1	a	26			
	ZB	DP2		Voie rurale dite du Haut des Plaines	173	DP2	a	173			
							Total	199			

<b>Total commune</b>	49508	
----------------------	-------	--

<b>Total général</b>	49508	
----------------------	-------	--

## 4.2 - État parcellaire de la commune de Vironvay

## Liste des propriétaires

## VIR - EP VIRONVAY

## VIRONVAY

<b>PROPRIETE 007</b>	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
<b>PROPRIETAIRE</b> - Monsieur HERVIEUX Jean-Claude Robert Fernand né le 23/02/1954 à HEUDEBOUVILLE époux de Madame BRENNETOT Sonia Marcelle Andrée marié le 11/09/1976 à HEUDEBOUVILLE sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable demeurant 7 rue de la Croix Roger - HEUDEBOUVILLE (27400 FRANCE)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	ZB	121	Terre	Les Vives Terres	5860	8	a	234	b	5626	
							Total	234			

## ORIGINE DE PROPRIETE

La parcelle ZB 121 appartient à Monsieur Jean-Claude HERVIEUX né le 23/02/1954 aux termes des actes suivants :

- ATTESTATION du 27/03/1996 après décès de Mme MONTIER née le 29/04/1929 laissant pour héritier M. HERVIEUX né le 23/02/1954, suivant acte reçu par Maître BRUTUS FARAILL, alors notaire à LOUVIERS, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 12/02/1997, Volume 1997P n° 443.
- ATTESTATION RECTIFICATIVE du 02/05/1997 de l'attestation après décès de MONTIER du 27/03/1994, acte publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 12/02/1997 Volume 1997P n°443, suivant acte reçu par Maître BRUTUS FARAILL, alors notaire à LOUVIERS, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 06/05/1997, Volume 1997P n° 1297.

Liste des propriétaires

VIR - EP VIRONVAY

VIRONVAY

PROPRIETE 006	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
<p>PROPRIETAIRE INDIVIS                      - Monsieur ALLAIRE Régis Jean-Paul                      né le 10/02/1962 à LOUVIERS                      époux de Madame BOURGES Nicole Jeannine Azeline Marie                      marié le 02/05/1987 à LA MOTTE                      sous le régime de la séparations de biens suivant contrat de mariage reçu par Maître POTENTIER le 04/04/1987                      demeurant 12 Bd Georges Clémenceau - LOUVIERS (27400 FRANCE)</p>	
<p>PROPRIETAIRE INDIVIS                      - Madame BOURGES Nicole Jeannine Azeline Marie                      Epouse de Monsieur ALLAIRE Régis Jean-Paul                      mariée le 02/05/1987 à LA MOTTE                      née le 05/01/1956 à PLOUGUENAST                      sous le régime de la séparations de biens suivant contrat de mariage reçu par Maître POTENTIER le 04/04/1987                      demeurant 12 Bd Georges Clémenceau - LOUVIERS (27400 FRANCE)</p>	
<p>TITULAIRE DU BAIL RURAL                      - EARL EPINETTE                      Exploitation agricole à responsabilité limitée                      Immatriculée aux RCS sous le Siren n°531 355 345                      Représentée par son gérant Monsieur ALLAIRE Régis                      Domiciliée 596 route de Louviers – VIRONVAY (27400 FRANCE)</p>	
<p>Le gérant de l'EARL EPINETTE Monsieur ALLAIRE Régis                      né le 10/02/1962 à LOUVIERS                      Domiciliée 596 route de Louviers – VIRONVAY (27400 FRANCE)</p>	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	ZB	201	Terre	Les Vives Terres	47389	7	a	1 170	b	46 219	
							Total	1 170			

## Liste des propriétaires

## VIR - EP VIRONVAY

## VIRONVAY

## ORIGINE DE PROPRIETE

La parcelle ZB 201 appartient à M. ALLAIRE né le 10/02/1962 et Mme BOUGES née le 05/01/1956 aux termes des actes suivants :

ATTESTATION du 14/02/2017 après le décès de EGLOFF née le 05/03/1937 - ALLAIRE, laissant ALLAIRE né(e) le 10/02/1962 et BOUGES né(e) le 05/01/1956 suivant acte reçu par Maître PELFRENE, alors notaire à LOUVIERS, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er bureau le 07/03/2017, Volume 2017P n° 612.

Complément : Bien transmis en totalité. Disposant décédé le 23/06/2016 laissant comme légataires universels les bénéficiaires envoyés en possession de leur legs universel, suivant ordonnance du Tribunal de Grande Instance d'Evreux du 28/11/2016.

BAIL RURAL A LONG TERME du 30/01/2018 de ALLAIRE né(e) le 10/02/1962 et BOURGES né(e) le 05/01/1956 à l'EARL EPINETTE SIREN n° 531355345, suivant acte reçu par Maître POTENTIER, alors notaire à LOUVIERS, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er bureau le 23/02/2018, Volume 2018P n° 561.

Complément : durée 18ans à partir du 01/10/2017.

## Liste des propriétaires

## VIR - EP VIRONVAY

## VIRONVAY

<b>PROPRIETE 005</b>	<b>PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)</b>
Propriétaire - GP2LM Société Civile Représentée Par Son Gérant Associé En Exercice R.C.S D'EVREUX Inscrit(e) au SIREN sous le numéro : 523677359 8 Route De Poses TOURNEDOS SUR SEINE (27100 FRANCE)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	ZB	411	Terre	Les Vives Terres	6490	5	a	254	b	6236	
							Total	254			

ORIGINE DE PROPRIETE
<p>La parcelle ZB 411 appartient à la GP2LM, SIREN n° 523677359 aux termes des actes suivants :</p> <p>ZB 411 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>VENTE du 16/06/2016 par LA VIEILLE né(e) le 06/11/1953, LA VIEILLE né(e) le 30/01/1962, LA VIEILLE né(e) le 24/12/1968 à GP2LM, suivant acte reçu par Maitre LECOUP-BLOT, alors notaire à LOUVIERS, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 07/07/2016, Volume 2016P n° 1578.</li> </ul> <p>La parcelle ZB 411 est grevée d'un privilège de prêteur de deniers du 16/06/2016 au profit de la SOCIETE GENERALE, acte reçu par Maitre LECOUP-BLOT, alors notaire à LOUVIERS, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 07/07/2016, Volume 2016V n° 692.</p> <p>La parcelle ZB 411 est grevée d'une hypothèque conventionnelle au profit de la SOCIETE GENERALE, suivant acte reçu par Maitre LECOUP-BLOT, alors notaire à LOUVIERS, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 07/07/2016, Volume 2016V n° 693.</p>

## Liste des propriétaires

## VIR - EP VIRONVAY

## VIRONVAY

PROPRIETE 003	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
<p>NU PROPRIETAIRE            - Monsieur DELAUNAY Didier Pascal            né le 26/11/1964 à LOUVIERS            Epoux de Madame CARON Christine Denise Sandrine            Marié le 11/07/1987 à VIRONVAY            Sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable            demeurant 152 Route Des Saisons - VIRONVAY (27400 FRANCE)</p> <p>USUFRUITIERE            - Madame CARPENTIER Nicole Françoise            née le 04/10/1933 à VIRONVAY            épouse de Monsieur DELAUNAY Jacques François            marié le 23/10/1954 à VIRONVAY            sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable            demeurant 873 Route De Louviers - VIRONVAY (27400 FRANCE)</p>	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	ZB	266	Pré	Les Vives Terres	12343	3	a	487	b	11 856	
							Total	487			

## ORIGINE DE PROPRIETE

La parcelle ZB 266 appartient à M. DELAUNAY (nue propriétaire) né le 26/11/1964 et Mme CARPENTIER (usufruitière) née 04/10/1933 aux termes des actes suivants :

- DONATION PARTAGE du 15/04/1967 de LEDRAN veuve CARPENTIER née le 29/03/1893 à CARPENTIER 04/10/1933, suivant acte reçu par Maitre JOURDAIN, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 13/06/1967, Volume 1470 n° 12.

**Liste des propriétaires**

**VIR - EP VIRONVAY**

**VIRONVAY**

- DONATION PARTAGE du 18/06/2005 attribuant à DELAUNAY né le 26/11/1964 la nue-propriété, suivant acte de Maître BRUTUS, notaire à LOUVIERS, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 26/07/2005, Volume 2005P n° 2304.

Complément : Usufruit réservé à la donatrice. Réserve du droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit de la donatrice.

## Liste des propriétaires

## VIR - EP VIRONVAY

## VIRONVAY

PROPRIETE 004	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE DECEDE	- Monsieur DELAUNAY Lucien Arthur Emile né le 27/09/192 à LOUVIERS époux de Madame MANOT Thérèse Colette sous le régime de la communauté Universelle demeurant de son vivant 378 Route Des Foulonniers - VIRONVAY (27400 FRANCE)
PROPRIETAIRE DECEDEE	- Madame MANOT Thérèse Colette Yvonne née le 01/11/1928 à LOUVIERS épouse de Monsieur DELAUNAY Lucien sous le régime de la Communauté Universelle demeurant de son vivant 378 Route Des Foulonniers 27400 Vironvay - VIRONVAY (27400 FRANCE)
PROPRIETAIRE EVENTUEL	- Monsieur DELAUNAY Olivier Jacky Dominique, Chauffeur Poids Lourds né le 16/06/1974 à LOUVIERS époux de Madame LANNOY Sabrina Isabelle marié le 20/06/1998 à VIRONVAY sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable demeurant 13 Bis Avenue Du Marchais - SAINT HILAIRE DE RIEZ (85270 FRANCE) intervenant en représentation de Monsieur DELAUNAY Dominique fils prédécédé de M. DELAUNAY Lucien et Mme MANOT Thérèse
PROPRIETAIRE EVENTUEL	- Monsieur DELAUNAY Emmanuel Jacques Lucien, Conducteur De Machine né le 20/08/1975 à LOUVIERS divorcé en premières noces et non remarié de Madame NOS Florence Louise Odile suivant jugement de divorce rendu par le Tribunal de Grande Instance de Evreux le 06/05/2013 demeurant 17 Rue Des Forrières - LE VAUDREUIL (27100 FRANCE) intervenant en représentation de Monsieur DELAUNAY Dominique fils prédécédé de M. DELAUNAY Lucien et Mme MANOT Thérèse
PROPRIETAIRE EVENTUEL	- Monsieur DELAUNAY Jacky Henri Emile, Agriculteur né le 26/03/1952 à LOUVIERS époux de Madame BOTTE Joelle Andrée

## Liste des propriétaires

## VIR - EP VIRONVAY

## VIRONVAY

marié le 23/02/1974 à VIRONVAY  
 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable  
 demeurant 370 Route Des Saisons - VIRONVAY (27400 FRANCE)  
 intervenant en représentation de Monsieur DELAUNAY Dominique fils précédé de M. DELAUNAY Lucien et Mme MANOT Thérèse

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	ZB	103	Taill	Le Village	2330	6	a	540	b	1790	Ecart cadastral = 1040 m <sup>2</sup>
	ZB	352	Pré	Le Village	5984	4	a	703	b	6321	
							Total	1 243			

## ORIGINE DE PROPRIETE

Les parcelles ZB 352 et ZB 103 appartiennent à M. DELAUNAY Lucien né(e) le 27/09/1921 et Mme MANOT Thérèse né(e) le 01/11/1928 aux termes des actes suivants :

## ZB 352 :

- ACTE ADMINISTRATIF d'échange d'immeuble du 30/08/1994 entre DELAUNAY 27/09/1921 et la Commune de VIRONVAY, suivant acte reçu par le Maire de VIRONVAY, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er bureau le 26/09/1994, Volume 1994P n°2765.

Parcelles reçues : ZB 297, ZB 298, ZB 299 et ZB 300. Parcelles cédées après division de ZB 104 en ZB 295, ZB 292, ZB 293, 294, 295, 296.

La parcelle ZB 291 restant la propriété de M. DELAUNAY (27/09/1921)

- 
- Procès-Verbal n° 145 du Service du Cadastre du 13/05/1997, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er bureau le 14/05/1997, Volume 1997P n° 1372.
- Situation ancienne : ZB 291, ZB 297, ZB 298, ZB 299, ZB 300
- Situation nouvelle : ZB 352

## ZB 103 :

- ACQUISITION du 14/11/1968 par M. DELAUNAY né(e) le 27/09/1921 à LEMOINE épouse CORNU née le 01/02/1904, acte reçu par Maître JOURDAIN, publié au

**Liste des propriétaires**

**VIR - EP VIRONVAY**

**VIRONVAY**

Service de la Publicité Foncière de LOUVIER 1er le 04/12/1968, Volume 1584 n°24.

Complément : Alignement

- CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL du 25/10/2005, adoption de la communauté universelle, acte reçu par la SCP LEGROS, office notarial à LOUVIERS, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIER 1er bureau, Volume 2005P n° 3536.

Complément : homologation du Tribunal de Grande Instance d'EVREUX le 14/12/2004. Biens propres de M. DELAUNAY Lucien.

## Liste des propriétaires

## VIR - EP VIRONVAY

## VIRONVAY

<b>PROPRIETE 001</b>	<b>PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)</b>
PROPRIETAIRE DECEDEE PRESUMEE - Madame ELGOFF Paulette Marie-Thérèse née le 05/03/1937 à ROUEN (76) décédée le 23/06/2016 à LOUVIERS (76) Adresse inconnu	
PROPRIETAIRE SPDC L'ETAT Par la direction de l'Immobilier de l'ETAT Dont le siège se situe Boulevard Georges Chauvin – EVREUX Cedex (27022 FRANCE)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	ZA	152	Terre	Le Village	28290	1	a	17 273	b	11 017	
							Total	17 273			

## ORIGINE DE PROPRIETE

La parcelle ZA 152 appartient à Mme EGLOFF Paulette née le 05/03/aux termes des actes suivants :

- ACQUISITION du 18/12/1965 de MOUCHARD, née le 10/06/1928 par EGLOFF, suivant acte reçu par Maitre ANDRIEU, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 12/01/1966, Volume 1374 n° 15.

Charges, privilèges et hypothèques :

La parcelle ZA 152 est grevée d'un privilège de vendeur du 14/05/1966 au profit de BOLARD veuve JOURDAIN et de divers, suivant acte de Maitre MACHU, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 12/07/1966, Volume 1174 n° 102.

**Liste des propriétaires**

**VIR - EP VIRONVAY**

**VIRONVAY**

Renouvellement du 14/05/1966 de l'inscription du 12/07/1966, Volume 1174 n° 102, au profit de BOLARD veuve JOURDAIN et de divers, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 24/05/1967, Volume 1185 n° 119.

## Liste des propriétaires

## VIR - EP VIRONVAY

## VIRONVAY

PROPRIETE 002	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
<p>NU-PROPRIETAIRE            - Madame DELAUNAY Nadine Chantal Françoise            née le 22/04/1960 à LOUVIERS (27)            épouse de Monsieur FRONTEL Laurent Robert            mariée le 28/07/1979 à VIRONVAY            sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable            demeurant 85 Route Des Saisons - VIRONVAY (27400 FRANCE)</p> <p>USUFRUITIERE            - Madame CARPENTIER Nicole Françoise            née le 04/10/1933 à VIRONVAY (27)            épouse de Monsieur DELAUNAY Jacques François            mariée le 23/10/1954 à VIRONVAY            sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable            demeurant 873 Route De Louviers - VIRONVAY (27400 FRANCE)</p>	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	ZA	157	Terre	Le Village	16740	2	a	694	b	16046	
							Total	694			

## ORIGINE DE PROPRIETE

La parcelle ZA 157 appartient à M. DELAUNAY (nue propriétaire) né le 26/11/1964 et Mme CARPENTIER (usufruitière) née 04/10/1933 aux termes des actes suivants :

-

ATTESTATION ½ indivise du 15/09/2001 suite au décès de DELAUNAY né le 08/03/1930 survenu le 29/03/2001 laissant CARPENTIER née le 29/03/1893 usufruit et DELAUNAY nés les 27/12/1955, 22/04/1960, 26/11/1964, suivant acte reçu par Maître BRUTUS, alors notaire à LOUVIERS, publié au Service de la Publicité Foncière de

**Liste des propriétaires**

**VIR - EP VIRONVAY**

**VIRONVAY**

LOUVIERS 1er Bureau le 30/10/2001, Volume 2001P n° 3885.

DONATION PARTAGE du 18/06/2005 attribuant à DELAUNAY née le 22/04/1960 la nue-propriété, suivant acte de Maître BRUTUS, alors notaire à LOUVIERS, publié au Service de la Publicité Foncière de LOUVIERS 1er Bureau le 26/07/2005, Volume 2005P n° 2304.

Complément : Usufruit réservé à la donatrice. Réserve du droit de retour et interdiction d'aliéner et d'hypothéquer au profit de la donatrice.

## Liste des propriétaires

## VIR - EP VIRONVAY

## VIRONVAY

<b>PROPRIETE 008</b>	<b>PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)</b>
PROPRIETAIRE	
COMMUNE DE VIRONVAY Collectivité territoriale Immatriculée sous le Siren N°212 706 972 Représentée par son Maire en exercice Madame LEFEBVRE Nadine Dont les bureaux se situent en l'Hôtel de Ville de VIRONVAY, 327 route des Saisons – VIRONVAY (27400 FRANCE)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m <sup>2</sup> ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
	ZB	DP1	Sol	Voie Rurale	27	DP1	a	27			
	ZB	DP2	Sol	Voie Rurale n° 7	15	DP2	a	15			
							Total	42			

<b>Total commune</b>	21 397	
----------------------	--------	--

<b>Total général</b>	21 397	
----------------------	--------	--